



CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL INTERREGIONALER PARLAMENTARIERRAT

Saarland - Grand Est - Luxembourg - Rheinland-Pfalz - Wallonie -
Fédération Wallonie-Bruxelles - Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens

Recommandation du Conseil Parlementaire Interrégional

Approfondir la coopération avec le Conseil Rhénan

**Lors de la 70e séance plénière du 8 décembre 2023 à Trèves et sur proposition
de la Présidence**

Le Conseil Parlementaire Interrégional (CPI)

1. constate que le CPI et le Conseil Rhénan (CR), toutes deux assemblées parlementaires consultatives pour leurs territoires respectifs, font face à des enjeux et des problématiques comparables ;
2. souligne partager un intérêt commun avec le CR pour l'échange d'informations, de bonnes pratiques et la mise en œuvre d'actions communes;
3. convient des axes de coopération suivants avec le CR:
 - I. Mettre en place un échange d'informations structuré entre les deux instances: Le CPI et le CR s'informent mutuellement des priorités de travail de chaque présidence, des recommandations et des résolutions adoptées lors des séances plénières, et de sujets d'actualité d'intérêt pour les deux instances.
 - II. Encourager l'échange entre les commissions: Les présidents de commissions du CPI et du CR s'échangent toute information utile pour favoriser une participation croisée aux réunions traitant de sujets similaires.
 - III. Informer sur la coopération avec l'autre instance sur les sites web respectifs: Le CPI et le CR fournissent des informations sur les actualités et le fonctionnement de l'autre instance sur leurs sites respectifs.
 - IV. Inviter mutuellement les présidences aux séances plénières: Le CPI invitera une fois par an la présidence du CR à l'une de ses deux séances plénières. La réciprocité de ce principe permettra d'assurer un échange régulier au plus haut niveau entre les deux instances.
 - V. Accroître la visibilité des deux assemblées: Les mesures susmentionnées permettent d'établir des liens durables entre les deux instances à long terme, ce qui augmentera leur visibilité et favorisera des accords communs sur des sujets de grande importance.

Trèves, le 8 décembre 2023